

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 28 juin 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le 28 juin à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 22 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DEHAENE Michel, M. DELVALLE Jean, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés :

M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,
Mme BROUARD Bénédicte, procuration à M.PRUVOST Philippe,
M. BROUTEELE Philippe, procuration à M. MAHIEU Philippe,
M.DELABRE Aimé, procuration à M.VANECLOO Serge,
Mme DERONNE Véronique, procuration à M.BODART Michel,
Mme EVRARD Monique, procuration à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,
M.FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothée,
M.PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
M.RAVET Pierre-Luc, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,
M.SÉRÉ Soarey, procuration à M.DUYCK Joël.

Secrétaire de séance :

M.MOUQUET Denis

Délibération n°2022D137 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Aéroport de Merville - Changement de dénomination.

Le Vice-président expose au Conseil :

Vu l'article D211-3 du code de l'aviation civile,

Vu l'arrêté ministériel du 23 novembre 1962 relatif au classement des aérodromes suivant leur usage aéronautique et les conditions de leur utilisation qui précise que le nom de l'équipement aéronautique situé sur le territoire de la Communauté de Communes est aéroport de Merville Calonne,

Vu Les statuts de la Communauté de Communes Flandre Lys et notamment le point III-F intégrant la propriété et l'exploitation de l'aéroport de Merville Calonne,

Considérant que l'équipement se trouve conjointement sur les communes de Calonne sur la Lys, Merville et Lestrem,

Considérant que la commune de Calonne sur la Lys n'est pas membre de la communauté de Communes Flandre Lys et qu'une partie mineure de l'équipement se situe sur son territoire,

Considérant que la ville de Lestrem est membre de la communauté de Communes Flandre Lys et qu'une majeure partie de l'emprise de l'équipement se situe sur son territoire,

Considérant la volonté de la Communauté de Communes Flandre Lys de faire de l'équipement un marqueur fort de son identité et le fer de lance de sa politique de développement économique et touristique,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- SOLLICITER les services de la Direction Générale de l'Aviation civile ainsi que le ministère en charge des transports afin de renommer l'équipement **Aéroport de Merville-Lestrem**.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

